

TARIFS GAZ NATUREL NEUTRE EN CO₂

Pour mini station de remplissage à domicile PHILL

GAZ NATUREL/BIOGAZ CARBURANT (GNC)	ÉNERGIE		ABONNEMENT	
	Hors taxes CHF/kg	TVA 7.7% incluse CHF/kg	Hors taxes CHF/an	TVA 7.7% incluse CHF/an
CHF 0.98 par litre équivalent essence	1.337	1.440	90.00	96.93

Concerne: carburant pour véhicule automobile avec compteur dédié

PRIX DU GAZ NATUREL/BIOGAZ CARBURANT (GNC)

Ce montant correspond à CHF 0.98 par litre équivalent essence (TVA incluse, taxe compteur en sus).

COMPENSATION CLIMATIQUE

Le gaz naturel fourni par Energiapro est 100% neutre en CO₂, depuis son extraction jusqu'à son utilisation pour le chauffage, la cuisson, la mobilité ou le processus industriel, et cela, sans surcoût pour les clients. La compensation est réalisée par le biais du financement de projets bénéfiques pour le climat, qui n'auraient pu voir le jour sans le soutien d'Energiapro.

Plus d'informations sur : www.energiapro.ch/compensationCO2.

RELEVÉS ET FACTURATION

- Les relevés et la facturation de la consommation de gaz naturel/biogaz et des taxes d'abonnement s'effectuent sur une base trimestrielle (soit à fin mars, respectivement fin juin, septembre et décembre).
- Dans des circonstances et usages particuliers, la société se réserve la possibilité de modifier la fréquence des relevés.

CONDITIONS D'UTILISATION DU GNC À DOMICILE

- Le propriétaire fait installer un appareil de remplissage de GNC à domicile raccordé au réseau de gaz naturel.
- L'appareil est mis à disposition par le distributeur de gaz naturel.
- En cas d'arrêt d'utilisation, il est repris par le distributeur.
- Les frais d'installation et de désinstallation sont à la charge du client.

Édition janvier 2020